



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE ANGLIERS



## RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° ANG2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
<b>ECHELLE 1/2000</b>	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<p><b>CONCEPTION</b> Urbanisme et architecture 2 Impasse Neveu - 17100 LA FORÊTE</p> <p><b>DESIGN</b> 10100 Cartographie 30 17<sup>ème</sup> Avenue de Gaulle - 17000 ANCOISSE</p> <p><b>FOND CADASTRAL</b> Cartes ED360 - Avril 2019 Plan de l'Etat Révisé Direction des Cadastres pour le MAIRIE ANGERS Mars 2021</p> <p>Édition cartographique n°3 du 07/05/2021</p>			

**Légende**

**ZONES URBAINES**  
U : Zone urbaine

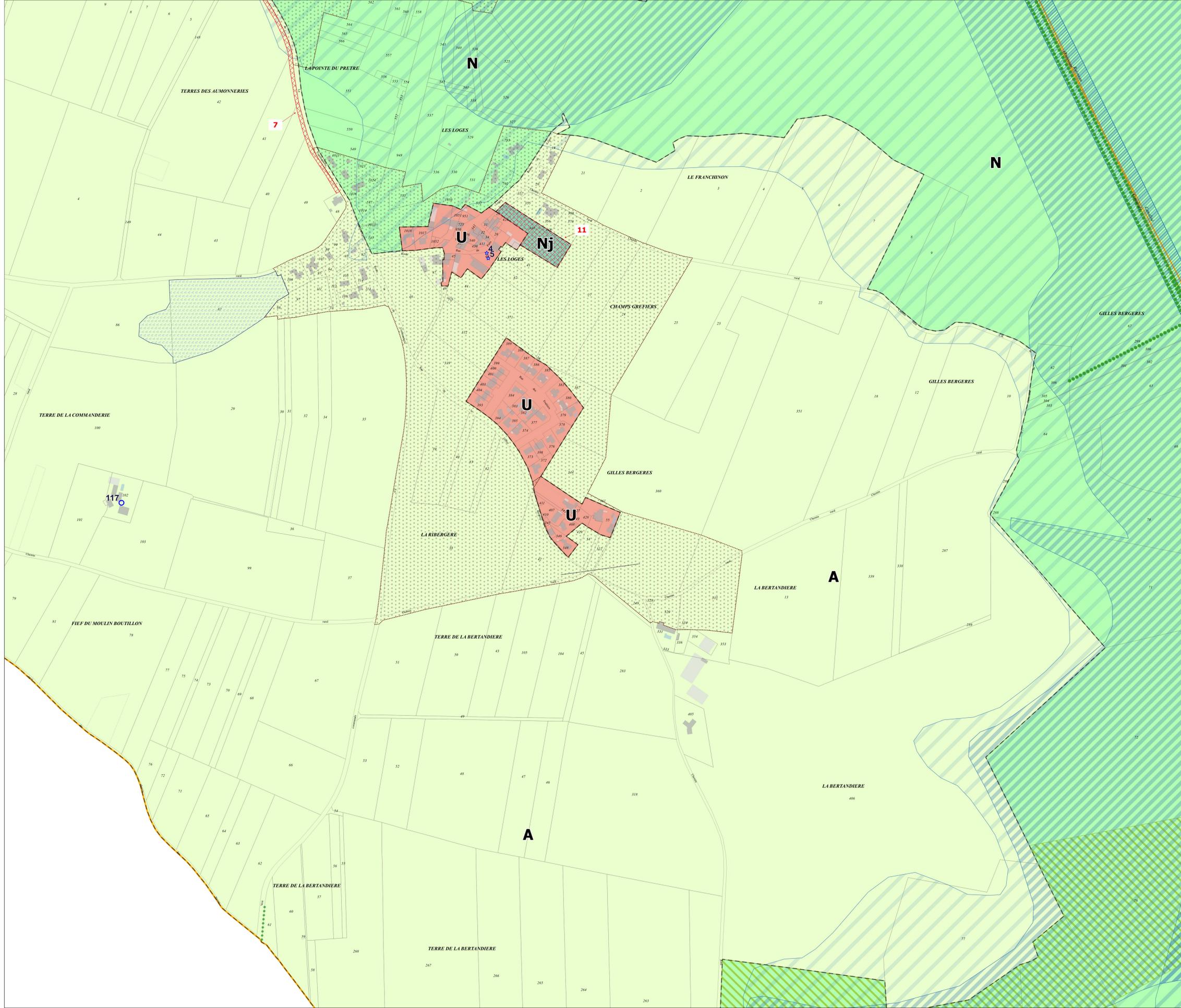
**ZONES AGRICOLES**  
A : Zone agricole

**ZONES NATURELLES**  
N : Zone naturelle  
Nj : Zone naturelle portant un projet spécifique

**ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**  
Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
Emplacement réservé  
Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger  
Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
Zone fréquemment inondée  
Zone exceptionnellement inondée

●●●●● Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
●●●●● Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme  
★ Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme  
○ Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

**HABILLAGE DU PLAN**  
○ Limite communale des communes du PLU (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune
7	Elargissement voirie	Commune de ANGLIERS	2708 m <sup>2</sup> ANGLIERS
11	Jardins partagés	Commune de ANGLIERS	4612 m <sup>2</sup> ANGLIERS

### Changement de destination autorisé

### Patrimoine

N°	Libellé	Type / Objet	Commune
4	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	ANGLIERS
5	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Four	ANGLIERS
117	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Maison villageoise	ANGLIERS